

Cacouna, le 25 juillet 2006

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (QC), G1R 6A6

**Objet : Tendence grandissante : IMPACTS vs COMPENSATIONS
Pour dépôt public – Projet Terminal méthanier Énergie Cacouna**

Madame,

Dans l'esprit du mémoire que j'ai présenté aux audiences (DM-75 et corr.) et qui concluait que le promoteur n'avait pas prouvé que la technologie avancée qu'il entend utiliser peut s'harmoniser avec la fragilité des écosystèmes au milieu desquels il veut s'implanter, permettez-moi de porter à l'attention de la Commission la crainte que l'usage de mesures compensatoires devienne monnaie courante et méthode facile de remplacement lorsque les impacts semblent incontournables, apporteraient trop de délais ou s'avèreraient trop coûteux.

Les divers documents entourant l'enquête en cours, tant ceux du promoteur que ceux des organismes, ministères ou municipalités concernés, font souvent mention de compensations, mesures compensatoires et plans de compensation.

Divers dons, implications sociales, et promesses, voire même engagements écrits, ont été faits depuis le lancement du projet en septembre 2004, en particulier dès qu'il a été question de référendum, pour *atténuer les craintes* ou faire oublier les risques ou les impacts sur la population. Même si je comprends difficilement la légalité de ces méthodes touchant l'acceptabilité sociale, je trouverais inacceptable qu'on utilise aisément ces mêmes méthodes compensatoires quand il est question de la santé de la population ou lorsqu'une ressource vivante ou son habitat, en particulier une espèce vulnérable, menacée ou offrant une particularité unique (colonie côtière de Guillemots), sont en cause.

C'est à mon avis le rôle de la Commission, dans le cadre de l'analyse de ce projet, non seulement de voir à ce que toutes les lois soient respectées mais aussi de prévenir que ces dites compensations ne deviennent monnaie courante et une manière simplifiée, voire simpliste, d'atténuer, sans vraiment résoudre, certains problèmes ou impacts environnementaux liés à la fragilité des écosystèmes impliqués.

Je crois qu'il relève également du mandat de la Commission d'émettre des recommandations qui évitent que de futurs projets champignons compensatoires,

projets qui, individuellement, pourraient être soustraits aux études d'impacts, ne viennent amplifier les impacts cumulatifs du projet d'origine (ex : projet de marina récemment mis de l'avant sans consultation ni études préalables).

Toujours confiant qu'il est possible de réaliser le développement du milieu en demeurant en harmonie avec ce milieu et en mettant en valeur ses richesses plutôt qu'en les hypothéquant, acceptez, madame Gélinas, mes salutations les plus cacounoises,

Yvan Roy